



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024**

Date de la convocation : 03 décembre 2024

Conseillers en exercice : 33

**PRESIDENT** : LORGEUX Jeanny, Maire,

**ETAIENT PRESENTS** : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mmes DOYON, ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

**EXCUSÉS** : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUENIN,

**ABSENTS** : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,  
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

---

**PERSONNEL COMMUNAL - REMUNERATION DE VACATIONS - N° 24/05 - 13/B**

**Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

**1) Pour les besoins du Centre de Loisirs et d'Education Populaire Municipal**

Dans le cadre de l'organisation par le Centre de Loisirs et d'Education Populaire Municipal de la classe de neige qui se déroulera du 26 janvier 2025 au 02 février 2025 au Centre UFOVAL à MONTVAUTHIER, deux enseignants de l'école de Saint Marc, un enseignant de l'école Maurice Leclerc et un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), participeront à ce séjour pour encadrer les élèves.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinu, les trois enseignants et l'AESH seront recrutés en tant que vacataires.

La vacation à verser à chacun de ces trois enseignants et à l'AESH sera de 270 € net.

**2) Pour les besoins du Conservatoire Municipal de Musique**

Le fonctionnement du Conservatoire Municipal de Musique oblige la collectivité à s'assurer du concours régulier de deux vacataires en vue d'exercer les fonctions dévolues à des professeurs d'enseignement artistique.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, je vous propose le recrutement de ces deux vacataires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 30 juin 2025 :

- L'un exercera les fonctions d'enseignant de hautbois à raison de 20 vacations par mois, rémunérées au taux horaire de 35.59€ brut.

.../...



- L'autre exercera les fonctions de chef de chœur à hauteur de 16 vacations par mois, au taux horaire de 24.46€ brut.

Je vous demande d'en délibérer.

Les crédits afférents seront inscrits au budget."

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité les propositions de son rapporteur.**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le

**17 DEC. 2024**

Mis en ligne sur le site internet le

**18 DEC. 2024**

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un  
délai de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

**Pour Copie Conforme,**

**Le Maire,**

**La secrétaire,**



**Jeanny LORGEUX**

**Laurence MERCIER**